

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

30 ET 31 JUILLET 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RESUCONTU DI E DELEGAZIONE D'ATTRIBUZIONE
CUNFIDATE A U CUNSIGLIU ESECUTIVU E A U SO
PRESIDENTE PE U PRIMU SEMESTRU 2020

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS
CONFIEES AU CONSEIL EXECUTIF ET A SON PRESIDENT
POUR LE PREMIER SEMESTRE 2020

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Diverses dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil Exécutif, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Ainsi, dans le cadre de plusieurs délibérations adoptées en 2018, 2019 et 2020, l'Assemblée de Corse a-t-elle confié au Conseil Exécutif et à son président, des délégations d'attributions sur des domaines variés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, l'Assemblée de Corse a adopté le 24 avril 2020 une délibération confirmant les délégations de droit antérieurement consenties, fondant l'autorisation d'ester en justice sur les articles L. 3221-10-1 et L. 4231-7-1 du Code général des collectivités territoriales et ajoutant aux délégations l'attribution de subventions aux associations, la garantie des emprunts et la possibilité de solliciter les fonds européens.

A noter que, conformément à l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-413 du 8 avril 2020, les délégations consenties dans la cadre de l'état d'urgence sanitaire deviennent caduques à la fin de l'état d'urgence fixé par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 au 10 juillet 2020.

Compte tenu du fait que le principe posé par le CGCT est que l'assemblée délibérante ou la commission permanente doit être régulièrement informée des modalités d'exercice de chacune des délégations d'attributions, je vous adresse régulièrement un compte-rendu des actes que le Conseil Exécutif adopte ou que je signe en application de ces délégations d'attributions.

Le compte-rendu des actes de l'année 2018 vous a été présenté lors de la session du 21 février 2019 (délibération n° 19/043 AC), celui couvrant le 1^{er} semestre 2019 lors de la session du 24 octobre 2019 (délibération n° 19/373 AC), celui couvrant le 2nd semestre 2019 lors de la réunion de la Commission Permanente du 15 mai 2020 (délibération n° 20/034 CP).

Le présent rapport vise à vous rendre compte des actes adoptés ou signés dans ce cadre durant le 1^{er} semestre de l'année 2020, y compris ceux adoptés au titre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.